

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.  
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

**N°13 : MARCHÉ DE FOURNITURE DE DISPOSITIFS MÉDICAUX POUR LA RÉSIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU – ACCORDS-CADRES MONO-ATTRIBUTAIRES AVEC ÉMISSION DE BONS DE COMMANDE – AVENANTS N°1 AU LOT 3 ET N°2 AU LOT 4 – AUTORISATION DE SIGNATURE.** (*Rapporteur : Laurence MARTINEAU*).

Le Conseil d'administration du CCAS a validé, lors de sa séance du 6 juillet 2021, le lancement d'un marché sous forme d'appel d'offres ouvert, afin de couvrir l'ensemble des besoins de la Résidence de la Fontaine du Jeu en matière de dispositifs médicaux.

Le lot 3 « Pansements et produits pour le traitement des plaies » et le lot 4 « Petit matériel et fournitures médicales » ont été conclus pour une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, renouvelable trois fois par période d'un an. Les marchés ont été attribués à la société HARMONIE MEDICAL SERVICE – 86280 SAINT-BENOIT. Ils ont été notifiés le 5 janvier 2022, sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 52 000 € HT pour le lot 3, et sans montant minimum annuel et pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT pour le lot 4.

Dans le cadre de l'exécution du marché du lot 3, certaines références du Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ont cessé d'exister, il convient dès lors de les remplacer.

Par ailleurs, lors du recensement des besoins en 2021, certaines références étaient en rupture de stock généralisée en raison du contexte épidémique et ne figuraient donc pas dans l'appel d'offres initial. 1/4

A présent que ces produits sont de nouveau disponibles, il convient de le bénéficier de tarifs plus avantageux dans le cadre de commandes régulières sur le marché. Par ailleurs, certaines références ont été modifiées par les fabricants, il convient également d'en tenir compte en adaptant le BPU en ce sens.

Envoyé en préfecture le 14/02/2023  
 Reçu en préfecture le 14/02/2023  
 Publié le  
 ID : 085-268500758-20230209-DEL13\_20230209-DE



Dès lors, il est proposé de modifier le BPU du lot 3 avec les remplacements de produits suivants :

Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Référence du BPU	Référence du produit ajouté	Produit remplacé	Descriptif du produit	P.U. HT
3	Pansements et produits pour le traitement des plaies	HARMONIE MEDICAL SERVICE	3.64	AQUACEL AG+ EXTRA 5x5CM B10	AQUACEL AG 5X5CM B10	Pansement antimicrobiens pour le traitement des plaies infectées ou à risque d'infections	29,77€
			3.65	AQUACEL AG+ EXTRA 10x10CM B10	AQUACEL AG 10X12CM B16	Pansement antimicrobiens pour le traitement des plaies infectées ou à risque d'infections	28,20 €
			3.66	AQUACEL AG+ EXTRA 15x15CM B5	AQUACEL AG 15X20CM B10	Pansement antimicrobiens pour le traitement des plaies infectées ou à risque d'infections	23,50 €
			3.67	AQUACEL AG+ EXTRA 20x30CM B5	BIATAIN FIBER PANS 19X25CM B10	Pansement antimicrobiens pour le traitement des plaies infectées ou à risque d'infections	58,75 €
			3.68	AQUACEL AG+ EXTRA 2x45 B5	AQUACEL AG MECHE 2.5X40CM B16	Pansement antimicrobiens pour le traitement des plaies infectées ou à risque d'infections	11,75 €
			3,51	URGOTUL 10x10CM B25	URGOTUL 10X10CM B10	Pansement cicatrisant	49,00 €
			3,52	URGOTUL 5x5CM B40	URGOTUL 5X5CM B10	Pansement cicatrisant	19,50 €

Ainsi que par les ajouts suivants :

Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Référence du produit	Descriptif du produit	P.U. HT
3	Pansements et produits pour le traitement des plaies	HARMONIE MEDICAL SERVICE	ADAPTIC INTERFACE GRASSE 10x10CM B10	Pansement non adhérent pour plaies sèches	11,98 €
			ADAPTIC INTERFACE GRASSE 12,5x22,9CM B12	Pansement non adhérent pour plaies sèches	36,05 €
			ADAPTIC INTERFACE GRASSE 7,6x20,3CM B10	Pansement non adhérent pour plaies sèches	11,98 €
			ACTISORB CHARBON 10,5x10,5CM B12	Pansement au charbon actif	19,48 €
			ACTISORB CHARBON 10,5x19CM B12	Pansement au charbon actif	35,26 €

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du marché du lot 4, il est apparu un nouveau besoin en fournitures de petit matériel médical non recensé lors de l'appel d'offres initial, qu'il convient d'ajouter au BPU du lot 4 :

Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Référence du produit	Descriptif du produit	P.U. HT
4	Petit matériel et fournitures médicales	HARMONIE MEDICAL SERVICE	PERFUSEUR 1 VOIE REG. DEBIT SITE Y X1	Perfuseur à débit réglable	1,00 €
			SET A PANSEMENT REF DK 809C	Set à pansements	0,58 €

Les montants minimums et maximums des marchés restent inchangés :

Lot 3 : Pansements et produits pour le traitement des plaies

Sans montant minimum annuel

Nouveau montant maximum annuel : 52 000 € HT

Lot 4 : Petit matériel et fournitures médicales

Sans montant minimum annuel

Nouveau montant maximum annuel : 30 000 € HT

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil d'administration du 12 juillet 2022 adoptant l'avenant n°1 au lot 4 « Petit matériel et fournitures médicales »,

Considérant que les modifications proposées sont nécessaires à la bonne prise en charge médicale des résidents des trois EHPAD de la Résidence de la Fontaine du Jeu,

En conséquence, Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 au marché de fourniture et de livraison de dispositifs médicaux à la Résidence Fontaine du Jeu – lot 3 : « Pansements et produits pour le traitement des plaies », et l'avenant n°2 au lot 4 « Petit matériel et fournitures médicales », tels que décrits ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer les avenants ainsi que toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 16/02/23

Publié électroniquement le : 17/02/23

Envoyé en préfecture le 14/02/2023

Reçu en préfecture le 14/02/2023

Publié le

ID : 085-268500758-20230209-DEL13\_20230209-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

